

*Mission permanente de la République du Congo - Brazzaville
auprès de l'Office des Nations Unies et
des autres organisations internationales à Genève
(Suisse)*

**DECLARATION DE LA DELEGATION CONGOLAISE A LA 2^{Ème}
REUNION DU COMITE PREPARATOIRE A LA CONFERENCE
D'EXAMEN DU TRAITE DE NON PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES**

(TNP)

GENEVE, le 28 avril 2008

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation congolaise, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence du Comité préparatoire.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans la conduite de cette réunion qui arrive à point, car non seulement elle obéit au processus normal de révision programmé, mais elle donne aux Etats membres et à la Communauté internationale une excellente opportunité de revisiter l'architecture à trois piliers qui caractérise le Traité de Non Prolifération, compte tenu de l'acuité avec laquelle se posent les questions de non-prolifération et de désarmement nucléaire pour la paix et la sécurité internationales.

Il est indéniable que le manque de progrès dans le processus de désarmement nucléaire et les risques de prolifération tant horizontale que verticale demeurent des facteurs potentiels de déclenchement d'une guerre nucléaire aux conséquences inimaginables pour l'humanité.

Ma délégation, pense qu'il n'est nullement hors de propos de souligner l'ambiguïté de la situation actuelle des armes nucléaires dans le monde au regard des défis autrement importants que sont la lutte contre la faim

et la pauvreté dans le monde ainsi que les changements climatiques, défis auxquels devraient être prioritairement consacrées des ressources appropriées.

Il est grand temps que l'on mette résolument fin à la course effrénée aux armes nucléaires de plus en plus sophistiqués, avec les risques de surenchère, en raison de l'érosion de la confiance entre les Etats.

Ma délégation qui s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, aimerait en ce qui la concerne, faire les observations et propositions ci-après, au regard des objectifs qui sont les nôtres.

Le Congo réaffirme son attachement au respect total des obligations nées du TNP, ainsi qu'au renforcement du régime qu'il a instauré et demande à toutes les parties d'agir de la même manière, en toute bonne foi.

En effet, seule une mise en œuvre pleine et entière des obligations juridiques en matière de non prolifération et l'ouverture, dans les meilleurs délais, de négociations sur des mesures efficaces devant

concourir à la fin de la course à l'armement nucléaire permettra d'éviter une catastrophe majeure dans le monde.

Ma délégation est d'avis que malgré la diminution des stocks d'armes nucléaires, ce que nous saluons du reste, il est indispensable que soient prises des mesures en vue de leur plus grande réduction avec des clauses d'irréversibilité, afin que l'on parvienne, à terme, à leur totale élimination.

A cet égard, il est important de souligner la responsabilité des Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui possèdent les plus grands arsenaux.

Il est utile, également que soient appliquées, les mesures de confiance précédemment édictées, notamment les garanties que l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires ne se fera pas contre les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Le Congo réaffirme le droit inaliénable qu'ont tous les Etats de procéder à la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination, conformément aux normes internationales reconnues. Cependant, il reconnaît que seul le système

de garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) demeure à cet égard un élément incontournable afin d'éviter tout détournement du processus à d'autres fins, notamment l'acquisition de l'arme nucléaire.

Il convient donc, à cet effet, de renforcer le rôle de l'A.I.E.A en tant qu'autorité compétente chargée de vérifier et d'assurer le respect des accords de garanties qu'elle conclut avec les Etats. De même, les Etats devraient mettre en œuvre le Protocole additionnel de l' A.I.E.A après y avoir adhéré.

Par ailleurs, il est nécessaire que soit renforcée la coopération entre les Etats en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs et des dispositifs nucléaires explosifs à un moment où le régime de non prolifération est confronté à de graves problèmes.

Ma délégation estime qu'une collaboration entre les Etats parties au TNP ne peut pas avoir l'efficacité voulue si certains Etats échappent au mécanisme institué par le régime de non prolifération ; aussi, s'avère-t-il urgent d'œuvrer à l'universalisation du TNP. Il y va de la crédibilité de cet instrument juridique, véritable pierre angulaire du régime du désarmement.

La coopération entre les Etats dans le domaine de la non prolifération devrait aussi impliquer le renforcement du régime institué par la Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur les armes de destruction massive et d'autres instruments juridiques internationaux existants afin notamment d'empêcher toute acquisition d'armes de destruction massive par des groupes ou des agents non étatiques. Cette coopération doit être réalisée dans le cadre de l'ONU, de manière transparente et non discriminatoire.

Monsieur le Président,

Le désarmement nucléaire constitue un tout et il est indispensable, de l'avis de ma délégation, que soit pleinement relancé le mécanisme mis en place par la Conférence du désarmement qui connaît malheureusement une situation de blocage depuis plusieurs années.

Ma délégation quant à elle, est prête à appuyer toutes les initiatives multilatérales visant à prévenir la guerre nucléaire par la réalisation du désarmement nucléaire et de la non prolifération des armes de destruction massive en vue de consolider la paix et la sécurité internationales et régionales.

Au plan des initiatives régionales, nous soutenons, une fois de plus, l'existence de zones exemptes d'armes nucléaires et encourageons vivement la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen orient, ainsi que partout où cela s'avèrerait nécessaire.

Voilà Monsieur le Président, le point de vue de ma délégation sur cet ensemble de questions.

La tâche est certes ardue, complexe et délicate, eu égard aux intérêts des uns et des autres, toutefois, nous avons l'impérieux devoir de nous y atteler afin de trouver ensemble les justes réponses, du reste déjà identifiées pour l'essentiel, ainsi que les adaptations nécessaires aux défis de la non prolifération et du désarmement nucléaires.

Dans cette aventure, nous devons veiller à nous conformer aux engagements pris et aux règles qui régissent le désarmement nucléaire, la non prolifération et l'acquisition de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans un esprit d'équité et de non discrimination et avec la volonté politique requise.

Je vous remercie.